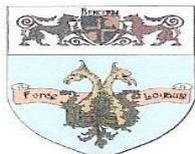


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE

Arrondissement de Meaux
Canton de Meaux-Nord



Commune de
BARCY

7, Ruelle du Curé
77910 BARCY
Tél. et Fax : 01 60 44 70 16
E-mail : mairie-barcy@wanadoo.fr

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Claye-Souilly
Commune de BARCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

le 25 mars 2015

Date d'affichage :

le 25 mars 2015

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Quorum : 06

L'an deux mil quinze, le 9 avril à 18 heures 30, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DHUICQUE Pierre-Edouard, Maire de BARCY.

Etaient présents :

Mme ARLOVE Angélique, Mme BONGARD Clotilde, M. BONGARD Jean-Luc, M. BRAYER Sébastien, M. CODRON Nicolas, M. DHUICQUE Pierre-Edouard, Mme GRONDIN -FUZELLIER Anièle, Mme POUGET-VACHER Katia, M. MOLKA Hervé, M. RYCHLEWSKI Stéphane.

Absent : M. BESANÇON Emmanuel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame GRONDIN-FUZELLIER Anièle élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Louis-Marie MAINGRET, receveur principal de la trésorerie municipale de Meaux de sa présence et de sa participation, notamment au dernier Conseil.

Monsieur le Maire souhaite que M. MAINGRET apporte au Conseil tous les éclaircissements nécessaires pour la compréhension du budget communal 2015.

Monsieur le Maire précise par ailleurs, qu'à cause du délai très court entre les deux Conseils, le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2015 ne sera porté à approbation.

Monsieur le Maire prie l'ensemble des conseillers de s'en excuser.

BUDGET COMMUNAL 2015

DELIBERATION 2015-009
VOTE DU BUDGET SPANC 2015

Monsieur le trésorier Principal explique le rôle de mandataire de la commune dans les travaux d'assainissement effectués auprès des propriétaires.

Monsieur le Maire informe des conséquences budgétaires, avec la création dans le budget SPANC 2015 d'une section d'investissement en intégrant les chapitres 458 « opérations pour le compte de tiers ».

Le Conseil Municipal procède à l'examen du budget SPANC de l'exercice 2015 présenté par Monsieur Le Maire et qui se compose comme suit :

➤ En section de fonctionnement

○ Dépenses de fonctionnement	40 717,00€
○ Recettes de fonctionnement	40 000,00€
○ Résultat de fonctionnement 2014 reporté	717,00€

TOTAL DE LA SECTION en dépenses et en recettes **40 717,00€**

➤ En section d'investissement

○ Dépenses d'investissement	695 000,00€
○ Recettes d'investissement	695 000,00€

TOTAL DE LA SECTION en dépenses et en recettes **695 000,00€**

Entendu les orientations budgétaires souhaitées par Monsieur le Maire,

Entendu l'exposé budgétaire article par article de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité le budget SPANC 2015.

DELIBERATION 2015-010
VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2015

Monsieur le Maire rappelle à tous les conseillers que le budget a été construit en fonction d'un objectif : dégager de l'épargne nette afin de nous permettre de mieux appréhender les investissements liés au projet Ecole/Mairie.

Le Conseil Municipal procède à l'examen du budget de l'exercice 2015 présenté par Monsieur Le Maire et qui se compose comme suit :

➤ En section de fonctionnement

○ Dépenses de fonctionnement	248 923,23€
○ Recettes de fonctionnement	135 250,66€
○ Résultat de fonctionnement 2014 reporté	113 672,57€

TOTAL DE LA SECTION en dépenses et en recettes **248 923,23€**

➤ En section d'investissement

○ Dépenses d'investissement	70 612,35€
○ Recettes d'investissement	27 667,71€
○ Solde d'exécution 2014 reporté	42 944,64€

TOTAL DE LA SECTION en dépenses et en recettes **70 612,35€**

Monsieur le Maire propose d'affecter au chapitre « virement à la section d'investissement » de la section de fonctionnement l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement d'un montant de 10 429,47 euros.

Entendu les orientations budgétaires souhaitées par Monsieur le Maire,

Entendu l'exposé budgétaire article par article de Monsieur le Maire,

Après avoir modifié les montants des subventions des associations,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal VOTE le budget communal 2015 par 7 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

DELIBERATION 2015-11
ASSOCIATION DES FÊTES ET LOISIRS DE BARCY

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire présente le courrier adressé par l'Association Fêtes et Loisirs de Barcy.

L'association « AFLB » sollicite une subvention de 2 500 €.

Monsieur Le Maire propose de subventionner les dépenses supplémentaires justifiées à hauteur de 1310 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité.

Décide de verser une subvention de 1 310 € à l'Association Fêtes et Loisirs de Barcy,

Précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2015.

DELIBERATION 2015-12
ASSOCIATION AMICALE SCOLAIRE DE CHAMBRY

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de subvention de l'association « Amicale Scolaire de Chambry »,

Considérant que deux élèves habitants Barcy participent au cours de natation et que le coût de leur participation s'élève à 170 €.

Monsieur Le Maire propose une subvention de 1 250 € répartie comme suit :

- Cours de natation des enfants de Barcy : 170 €
- Amicale scolaire : 1 080 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité.

Décide de verser une subvention de 1 250 € à l'Amicale Scolaire de CHAMBRY

Précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2015.

DELIBERATION 2015-13
COOPERATIVE SCOLAIRE DE BARCY

Monsieur Le Maire propose une subvention de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité.

Décide de verser une subvention de 150 € à la coopérative scolaire de BARCY.

Précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2015.

DELIBERATION 2015-14

ASSOCIATION PALETTE ET PINCEAUX

Monsieur Le Maire présente la demande de subvention de l'association Palette et Pinceaux.

Monsieur Le Maire propose une subvention de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité.

Décide de verser une subvention de 200 € à l'association palette et pinceaux.

Précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2015.

DELIBERATION 2015-15 ASSOCIATION TENNIS DE TABLE DE CHAMBRY

Monsieur Le Maire présente une demande de subvention de l'association « Tennis de Table de CHAMBRY ».

Une habitante de BARCY, membre de cette association, participera au championnat de France de Tennis de Table.

Afin de mettre en lumière et d'encourager Mlle Coralie LAUNAY, Monsieur Le Maire souhaiterait aider cette association et ainsi participer au frais.

Monsieur Le Maire propose une subvention de 90 € à l'association de tennis de table de CHAMBRY, pour l'achat d'une raquette de tennis de table.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité.

Décide de verser une subvention de 90 € à l'association de tennis de table de CHAMBRY.

Précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2015.

DELIBERATION 2015-16 CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année une subvention au CCAS est accordée afin de lui permettre de mener à bien ses actions.

Madame Katia POUGET-VACHER rappelle les différentes missions du CCAS : aide et service à la personne telle que les personnes âgées, les personnes en difficultés ou avec handicap.

Monsieur Le Maire propose une subvention à hauteur de 1 000 € en faveur du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité.

Décide de verser une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2015 et au bénéfice du C.C.A.S.

Précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2015.

DELIBERATION 2015-17
SYNDICAT DU COLLEGE DE CREGY-LES-MEAUX

Monsieur Le Maire demande aux délégués du Syndicat du collège de CREGY-LES-MEAUX de faire un compte-rendu sur la dernière réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité.

Décide de verser une subvention de 1357,33 € au syndicat du collège de CREGY-LES-MEAUX.

Précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2015.

LIGNE DE TRESORERIE ASSAINISSEMENT :
CHOIX DU PARTENAIRE FINANCIER

Monsieur Le Maire propose de discuter et de décider du choix du partenaire financier pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie indispensable à la gestion de la trésorerie communale pendant les travaux d'assainissement à la prochaine Commission Finance et Investissement.

DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

Monsieur Le Maire propose de changer la dénomination de la ruelle du Pré l'Evêque, nouvelle voie communale créée à la suite de la construction du nouveau lotissement.

Cette voie est une voie sans issue et privée.

Par conséquent, Monsieur Le Maire propose de rebaptiser cette voie en « clos » ou en « impasse ».

Après avoir discuté et vérifié l'étymologie exacte des dénominations proposées,

A la majorité des membres présents,

Le Conseil DECIDE de rebaptiser « la ruelle du Pré l'Evêque » en « Impasse du Pré l'Evêque », avec des numéros pairs correspondants aux maisons situées à droite en entrant dans l'impasse et des numéros impairs correspondants aux maisons situées à gauche en entrant dans l'impasse.

QUESTIONS DIVERSES.

M. RYCHLEWSKI se fait l'écho de personnes se plaignant d'encombrement des trottoirs de la rue hôtel pendant les travaux d'assainissement.

M. CODRON précise que les travaux ne vont pas excéder 5 jours à cet endroit.

M. CODRON rappelle que 5 réhabilitations d'assainissement ont été effectuées à ce jour.

M. MOLKA demande si les arbustes à l'entrée du village « rue de Meaux » vont être déplantés en totalité.

Monsieur Le Maire rappelle que la Commission Travaux a souhaité garder cette aire telle quelle aujourd'hui.

Monsieur Le Maire informe que plusieurs arbustes ont été volés à cet endroit et le long du mur du cimetière et qu'il a préféré à la fois les regrouper en massif à l'entrée du village « rue de Meaux » et boucher les trous le long du mur du cimetière.

Séance levée à 22h00.